



# ARRETE MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORGUEIL

281 Grand' Rue  
82370 ORGUEIL  
Téléphone : 05 63 30 51 50  
E-mail : mairie@orgueil.fr

**20220328**

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION

### Remplacement de 14 poteaux télécom en place pour place

#### Le Maire de la commune d'Orgueil,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle de la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant la demande en date du 24 mars 2022 de l'Entreprise SOTRANASA (66000 Perpignan),

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### ARRÊTE

#### Article 1.

La circulation des véhicules de toute catégorie pourra être alternée sur les voies suivantes : **route de la Rivière, chemin de Relance, chemin de Pendulo, route du Stade, chemin de la Piboulette, chemin du Clos de Jeannou, impasse Videlfau, route du Vigné, impasse du Rodoul et chemin de Brascou, du 30 mars au 8 juillet 2022 inclus ;**

**Article 2.** Pendant cette période, une largeur de voie de circulation sera maintenue, et un sens de circulation alternée, régulée manuellement ou avec l'installation de feux tricolores par l'Entreprise SOTRANASA, au droit du chantier et pour la durée de celui-ci.

**Article 3.** Pendant la période des travaux, la vitesse pourra être limitée à 50km/h (30km/h en agglomération) ; le dépassement pourra être interdit ; le stationnement pourra être interdit, sur les abords des travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée, et poursuivie, conformément aux lois en vigueur.

**Article 4.** Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier et devra rester lisible ;

**Article 7.** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le commandant de gendarmerie de Grisolles
- Mme la Présidente de la Communauté de Commune Grand Sud Tarn et Garonne
- Monsieur le directeur des services Incendie et Secours
- Monsieur le directeur départemental des Postes
- Monsieur le directeur des services des transports scolaires Occitanie
- Entreprise SOTRANASA

Fait à Orgueil, le 28 mars 2022  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué  
**Madame Catherine VILLAIN**

